

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**En Mairie 59231 GOUZEAUCOURT**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 26 FEVRIER 2026**

**Date de la convocation :** 18 février 2026

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 17

Présents : 15

Exprimés : 16

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à dix-huit heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoquée s'est réunie en ses lieux ordinaires de séance sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD.

**Etaient présents :** M. RICHARD Jacques, M. DECAMPS Hervé, M. MUNCHOW Eric,

Mme CHOQUET Marie-Françoise, Mme DEFAWE Danielle, Mme DUBUS Julie,

M CUVELLIER André, M. LEFEBVRE Jean-Pascal, Mme FIRMIN Marie-Christine,

Mme LEROY Roselyne, M MARCHEUX François, M. DUBOIS Bruno, Mme QUATRELIVRE

Martine, Mme REBEILLEAU Delphine, Mme BRICOUT Véronique

**Ont donné pouvoir :**

Mme CLIQUENNOIS Christelle, qui donne pouvoir à M DUBOIS Bruno

**Etaient absents :** M. CAREMELLE Antoine

**Secrétaire de séance :** M DECAMPS Hervé

**Quorum :** oui

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le Procès-verbal du conseil d'administration en date du 4 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

N° 1	Attribution de logement au 454 rue d'Heudicourt
N° 2	Cession d'exploitation agricole par M. LALISSE Xavier à son fils M. LALISSE Sylvain
N° 3	Repas des aînés du dimanche 29 mars 2026
N° 4	Point sur le colis de Noël aux aînés
N° 5	Remerciements de la part de particuliers
N° 6	Questions diverses

**Délibération n° 2026-01 : Attribution de logement au 454 rue d'Heudicourt**

Monsieur le Président informe le conseil d'administration que le logement sis 454 rue d'Heudicourt est vacant.

Afin de pouvoir louer ce logement, Monsieur le Président demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué.

Monsieur Hervé DECAMPS expose que Monsieur et Madame MILHAC Bernard et Laura seraient intéressés par le logement. Il précise que c'est un couple avec 4 enfants âgés de 3 à 15 ans.

Monsieur le Président informe que le couple souhaiterait intégrer le logement entre le 20 et le 24 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide :

- D'attribuer le logement au 454 rue d'Heudicourt à Monsieur et Madame MILHAC Bernard et Laura
- De fixer le montant du loyer à 652.73 €. Ce loyer sera réglé au 1<sup>er</sup> de chaque mois.
- Que le montant du loyer sera révisé annuellement au 1<sup>er</sup> mai selon la variation de l'indice de référence des loyers
- De fixer la provision pour les ordures ménagères à 10€ par mois
- De fixer la caution à 652.73€
- D'autoriser Monsieur le Président à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné auprès de Maître Jean-Christophe MENNECIER, Notaire à Gouzeaucourt.

**Délibération n° 2026-002 : Cession d'exploitation agricole par Monsieur LALISSE Xavier à son fils Monsieur LALISSE Sylvain**

Monsieur le Président informe le conseil d'administration que Monsieur Xavier LALISSE, agriculteur, souhaite céder à son fils, Monsieur Sylvain LALISSE les parcelles suivantes :

- ZV 40 d'une superficie de 2ha 19a et 30ca
- ZW 18 d'une superficie de 40a 50ca
- ZW 19 d'une superficie de 44a et 20ca

Monsieur le Président précise que Monsieur Xavier LALISSE va prendre sa retraite et que son fils, Monsieur Sylvain LALISSE souhaite reprendre l'exploitation des parcelles mentionnées ci-dessus.

Monsieur le Président informe qu'il n'a aucun document nécessaire à la cession en sa possession.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Approuve la cession du bail à la condition d'avoir tous les documents obligatoires nécessaires à la cession
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte ou pièce permettant la cession

**Délibération n° 2026-003 : Repas des aînés du dimanche 29 mars 2026**

Monsieur le Président informe le conseil d'administration que le repas des aînés aura lieu le 29 mars 2026.

Il informe que le repas des aînés a traditionnellement lieu fin mars.

Les personnes de 65 ans et plus sont invitées au repas des aînés.

Monsieur le Président précise que la capacité d'accueil de la salle des fêtes est de 150 personnes.

Madame Marie-Françoise CHOQUET a reçu la confirmation de l'orchestre Pascal PROUVEUR. Il effectuera la prestation musicale sur la scène.

L'ensemble des membres du conseil examine le devis du traiteur Ydron et choisit le menu.

L'ensemble est à 36.00 € TTC par personne, le pain, le café et le service compris.

Monsieur André CUVELLIER est chargé du choix des boissons.

Monsieur André CUVELLIER a apporté des menus décorés avec une poésie, le conseil choisit celui qui sera déposé à chaque convive.

Monsieur Hervé DECAMPS précise que des fleurs seront achetées chez la fleuriste au cœur de marie et les chocolats chez Mag presse à Gouzeaucourt.

En 2025 il y avait 129 personnes au repas.

Monsieur le Président informe que tous les membres du Conseil d'Administration seront invités.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- D'offrir un repas aux aînés âgés au minimum de 65 ans dans l'année ainsi qu'à leur conjoint, résidant sur la commune
- D'offrir un repas aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

#### **Point sur le colis de Noël aux aînés**

Le colis a bien été accepté et dans l'ensemble bien accueilli.

Les membre du conseil d'administration ont bien été reçus et les personnes heureuses de recevoir un cadeau festif.

Monsieur Hervé DECAMPS informe qu'un couple n'a pas accepté le colis.

#### **Remerciements de particuliers**

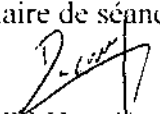
Monsieur le Président expose les vœux et remerciements pour le colis de Noël de la part de Monsieur et Madame DELHAYE Eric et Jocelyne, Madame DUCHEMIN Andrée, Madame VASSEUR Jacqueline.

#### **Questions diverses**

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres du Conseil d'administration n'ayant plus de questions, le Président lève la séance, il est 19 heures.

Le secrétaire de séance,

  
DECAMPS Hervé

Le Président,

  
Jacques RICHARD